

Une « Navette de l'Estérel » pour un massif sans voitures dès aujourd'hui

Collectivités - Publié le 08 mai 2025 à 14h22, par Magali Ibanez - Correspondante

Afin de réduire la pression automobile sur les espaces sensibles du massif, seule la « Navette de l'Estérel » est autorisée à y circuler, les week-ends, jours fériés et ponts, jusqu'au 9 juin.



« La Navette de l'Estérel » a été officiellement lancée en présence de la sous-préfète de l'arrondissement de Draguignan, Myriam Garcia. (© Magali Ibanez)

C'est parti pour des **week-ends sans voiture dans le massif de l'Estérel**. Déployée l'an passé à titre expérimental, « La Navette de l'Estérel » est officiellement lancée cette année. Pendant toute la haute saison du massif, soit jusqu'au 9 juin, l'accès y est ainsi interdit aux véhicules, les week-ends, jours fériés et ponts, et ce mode de transport collectif devient l'unique moyen, avec les vélos et piétons, de faire l'ascension de l'Estérel.

Valoriser le Grand Site de l'Estérel

« L'idée n'est pas de mettre le massif sous cloche, mais bien de sensibiliser le public à sa nécessaire préservation », explique Georges Botella, le président du Syndicat Mixte du **Grand Site de l'Estérel (SMGSE)**, lors du lancement officiel.

Si ce dispositif s'inscrit dans une stratégie globale de valorisation et de préservation du Grand Site. « Il doit permettre de gérer les flux et éviter ainsi le grand incendie qui mettrait à mal ce joyau » détaille, pour sa part, **Myriam Garcia, la sous-préfète de l'arrondissement de Draguignan**.

Trois navettes pour un massif de l'Estérel sans voiture

Ces jours-ci, trois navettes, dont une électrique, prennent ainsi le départ, **place du Togo à Agay**, pour des rotations de 8 à 19h, marquant l'arrêt aussi bien à la demande des passagers, qu'en différents points matérialisés par des panneaux, et ce, jusqu'au col Notre-Dame.

Le budget de fonctionnement de ces navettes mises à disposition par **l'agglomération Estérel Côte d'Azur**, dans le cadre d'une délégation de service public s'élève à 50 000€. Il est entièrement financé par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, autrement dit supporté par ses sept collectivités adhérentes⁽¹⁾. En fonction du coût total de l'opération « *pour l'instant gratuite pour les usagers* » souligne Georges Botella, elle pourra bien être reconduite à l'automne.

Il est à noter, par ailleurs, que la « Navette de l'Estérel » figure parmi les 41 actions du « Projet Grand Site Massif de l'Estérel » qui ont été élaborées par le SMGSE pour l'obtention du label Grand Site de France, « *label attendu d'ici à la fin de l'année* », précise le président.

1. Les Adrets-de-l'Estérel, Puget-sur-Argens, Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël et la communauté de communes du Pays de Fayence pour le Var, et Théoule-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes.